



La lettre de l'UFR

N°10

16 décembre 2020

Edito



Didier Louvet

Secrétaire Général de l'UFR

La liberté d'expression est un bien social qui doit être cher à tout syndicaliste

Sommaire :

- Edito
- Vote CNRACL
- Elections CNRACL—profession de foi et listes
- La Sécu à 75 ans
- Syndiqués à la retraite, oui ! Et pourquoi ?
- Campagne pour un Bulletin de Pension
- Les violences conjugales et intrafamiliales au temps du confinement : une urgence
- syndicale
- Vote au Sénat
- La lutte paie
- Tarifs 2021 Vie Nouvelle
- Vœux de l'UFR

Cher.e.s camarade.s retraité.e.s et actifs.ves,

Cette année se termine et si ce n'est que nous affichons tous un printemps de plus au compteur, nous sommes presque soulagés de voir l'Épiphanie 2021 se rapprocher pour manger une bonne galette.

Nous pouvions espérer que l'exercice qui se termine aurait été gratifié d'un 20/20.

Il avait plutôt bien commencé avec des mobilisations de masse contre la réforme ferroviaire, puis contre la réforme des retraites à points qui détruisait en corollaire la Sécurité Sociale.

Nous avons réussi à la suspendre !!! La mobilisation était au rendez-vous, ne gâchons pas notre plaisir !

Malheureusement, stoppée nette par le coronavirus, nous avons assisté ensuite au naufrage, plus rapide que celui du Poséidon, de notre système de santé que nous savions déjà bien malade mais pas si prêt de sombrer.

Un virus a suffi pour mettre en pièces les certitudes capitalistes sur l'efficacité d'un système de soins confiés aux appétits du privé, basé sur les gains financiers et la compétition qui favorise toujours les premiers de cordée. Nous avons été invités à applaudir les personnels de soins, vêtus de sacs poubelle et toile pour slips sur le nez pour se protéger du monstre.

Nous vécûmes cloîtrés pendant des semaines pour nous protéger des errements du « Mozart de la finance » surnom de Macron lors de son passage à la banque Rothschild. Nous avons plutôt l'impression d'avoir à la barre, non pas Giscard et son accordéon, mais un musicien du Titanic.

Masques, vaccins et tout le reste sont fabriqués dans des ateliers hors de France pour augmenter les bénéfices versés aux actionnaires. Un véritable naufrage de la production française tandis que le CAC40 surfe sur la vague... les vagues successives du coronavirus permettent à Macron d'être aussi présent qu'Hanouna à la TV pour nous gâcher tout autant notre début de soirée.

Les patrons des laboratoires qui ont découvert le vaccin sont rentrés en quelques semaines dans le peloton des plus grandes fortunes mondiales.

L'argent coule à flot avant même l'assurance d'un premier patient sauvé...

Nous nous interrogeons quand même sur la prouesse technologique alors qu'il a fallu tant de recherche pour le vaccin contre le SIDA et que nous ne sommes pas fichus après tant d'années de protéger nos canards de la grippe aviaire.

Jupiter sur son radeau nous méduse en avouant lors d'une de ses interviews que nous n'en savons pas plus sur le futur vaccin que sur le virus, mais il nous impose ses règles :

Au concert, tu ne te rendras point !

Embrasser ta mère tu ne feras point !

Te promener en forêt, tu n'iras point !

Te régaler au restaurant, tu ne rêveras point !

Mais travailler dans des conditions encore plus difficiles, après des heures passées dans des transports en commun bondés, parfois en contrat de chômage partiel frauduleux... Tu es non seulement autorisé, mais sommé de te conformer. Nous sommes au « Carrefour » de tous les abus.

Les vacances de la Toussaint ont été enterrées, celles de Noël déjà bien compromises quelques soient les annonces futures du président du Conseil de défense et de sécurité du jeudi pour les intellos, décodées par Castex pour les imbéciles le vendredi .

Tu ne pourras skier ni en Auvergne, ni dans le Jura car les restrictions ne t'y autorisent pas.

Mais si tu veux taquiner la poudreuse en Suisse, à Lillehammer ou à Calgary, tu en as la possibilité si tes liquidités te le permettent bien sûr !

Si nous laissons faire, demain ce sera pire qu'aujourd'hui.

Les réformes des retraites et de l'assurance-chômage sont pour la macronie des clés pour sa future élection en 2022 et restent au menu.

Des projets sont annoncés pour rétablir l'équilibre des comptes publics mis à mal par les milliards accordés au patronat et tous, retraité.e.s et actif.ves devraient être mis à contribution.

La contestation doit être au niveau des colères qui couvent et ce n'est pas la loi sécuritaire qui nous en dissuadera.

La CGT a reçu de nombreuses adhésions en 2020 suite à son action sur le terrain pendant la crise.

Nous devons nous déployer plus encore pour faire monter les rapports de force.

Alors, dès à présent et pour l'année 2021, saisissons nous des campagnes CGT pour l'augmentation des traitements et des pensions, de la reconquête de la Sécurité Sociale et la prise en compte du vieillissement et de la dépendance par la sécu, pour faire connaître nos propositions et pour défendre nos droits et libertés.

Nous voulons bien couler....., mais « des jours heureux" !

Cher.e.s camarades, sur ces notes réalistes mais porteuses d'espoir, l'U.F.R. vous souhaite à tous une très bonne année 2021 et une très bonne santé.

D.L.

FAITES PASSER LE MESSAGE—ELECTIONS CNRACL



Retraité.e.s de la Fonction publique territoriale et hispitalière, vous allez VOTER pour élire les administrateurs à votre caisse de retraite.

Le vote se fera par correspondance, dès réception du matériel, ou par internet du 1er au 15 mars 2021.

Pour donner votre voix à la CGT, il est important d'être inscrits.

Du 16 novembre au 19 décembre 2020, vérifier votre inscription sur les listes électorales affichées dans la mairie de votre commune ou sur le site de la CNRACL, en suivant les instructions.

<https://www.cnracl.retraites.fr/nous-connaître/elections-cnracl-2021/espace-electeurs-actifs-retraites-employeurs/les-listes-electorales-partielles>

Ou appelez le 05 57 57 91 00.

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE



ÉLECTIONS CNRACL 1^{er} AU 15 MARS 2021

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CNRACL : NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

Voter CGT c'est assurer l'avenir de notre système de retraites solidaire par répartition

Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) couvre les risques «vieillesse» et «invalidité» des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des actifs fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (dont les contributions des employeurs) assurent le paiement des pensions. C'est donc un système intergénérationnel solidaire avec des prestations définies. Tout le contraire de ce qui est contenu dans la réforme portée par le président Macron avec un système de retraite par points pour diminuer le montant des pensions au fil des années.

Voter CGT c'est refuser la réforme régressive des retraites et la liquidation de la Fonction publique

Le projet défendu par le gouvernement impose une règle «budgétaire» : les dépenses consacrées aux retraites seraient plafonnées à 14 % du PIB, pour ne pas toucher aux finances des très riches ! Dans les

prochaines années, la part des retraité.e.s dans la population va augmenter et, sous pression du grand patronat, le gouvernement choisit la baisse des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite aux dépens de l'emploi des jeunes. La référence ne serait plus la rémunération des 6 derniers mois, mais celle de l'ensemble de la carrière : les pensions perdraient environ 15 à 25 % ! Le statut de la Fonction publique et la CNRACL sont donc intrinsèquement liés : c'est aussi un des enjeux de ce projet d'accélérer la privatisation d'une grande partie de la Fonction publique.

Bien au contraire, pour assurer le financement des retraites il faut : augmenter les cotisations en augmentant la valeur du point d'indice, intégrer les primes dans le traitement indiciaire, titulariser les précaires pour augmenter l'emploi statutaire afin d'assurer l'accès à tous et toutes à des services publics de qualité.

Voter CGT c'est exiger la revalorisation de nos pensions

Percevoir une retraite décente, cela passe par une rémunération décente : augmenter le point d'indice des fonctionnaires, reconnaître les qualifications, assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. La CGT porte la proposition de remettre immédiatement en place la péréquation traitement/retraite supprimée par la loi Fillon de 2003 : à chaque augmentation du point d'indice et du traitement des actifs, la pension des retraité.e.s doit être augmentée. La CSG doit être supprimée. Le « minimum garanti », c'est-à-dire la retraite minimum perçue, doit être porté immédiatement au niveau du SMIC.

Voter CGT c'est maintenir et regagner le droit au départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre

Pour garantir une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous, il faut classer en catégorie active tous les métiers pénibles et insalubres.

Voter CGT c'est maintenir une action sociale pour les retraité.e.s

Dans la réforme Macron, l'action sociale disparaît de fait, puisqu'aucun financement solidaire n'est prévu. Les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) apportent un plus aux retraité.e.s les plus démunis.e.s : aide pour l'énergie, la santé, l'adaptation et/ou l'amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel...

Au Conseil d'Administration de la CNRACL, les élu.e.s CGT sont les seul.e.s à avoir :

- systématiquement exigé la hausse des plafonds de ressources
- mené la bataille afin de ne pas voir diminuer le budget alloué au FAS
- demandé une information écrite individuelle sur les aides possibles
- fait des propositions pour contourner les blocages et véto du gouvernement

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote inutile

Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié.e.s de la CNRACL. C'est un des rares régimes de la Sécurité sociale dont les membres du Conseil d'administration sont élu.e.s tous les six ans. Cette élection, qui se fait encore au suffrage universel direct, apporte bien une légitimité aux élu.e.s, nécessaire, indispensable.

Le droit de voter pour ses représentant.e.s à la caisse de retraites n'est pas acquis à vie. Défendre ce droit démocratique, c'est d'en user ! Chaque voix comptera !



Modalités de vote sous deux formes possibles

du 1^{er} au 15 mars 2021

- Par voie électronique avec les codes reçus dans le matériel de vote.
- Par correspondance le cachet de la Poste faisant foi.

Voter CGT c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies
- assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote, en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage
- garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du.de la conjoint.e décédé.e
- augmenter les traitements de tou.te.s les fonctionnaires (point d'indice), reconnaître les qualifications, instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- assurer la péréquation traitement/retraite en réindexant les retraites sur les salaires
- reconnaître la pénibilité et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre
- assurer le suivi médical post-professionnel
- garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité.e.s
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraites : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail
- renforcer le Statut Général de la Fonction Publique pour garantir aux usager.ère.s un service public neutre et impartial

Vos administrateur.rices CGT sont porteur.euse.s de vos seuls intérêts et s'engagent à défendre vos revendications. Notre liste est composée de militant.e.s retraité.e.s et actif.ve.s issu.e.s de différents territoires, de secteurs sociaux professionnels divers, de toutes les catégories, de toutes les filières.

LES CANDIDAT·E·S PRÉSENTÉ·E·S PAR LA CGT

Pour les retraité.e.s

1. Michèle BEN AZOUZ Sage-Femme - Hauts de France (59)
2. Claude BARRÉ Pompier - Bretagne (29)
3. Marie-Claude BEVIÈRE Educatrice de Jeunes enfants - Ile de France (95)
4. Dominique LAHBIB Infirmière - Centre-Val de Loire (45)
5. Jean-Bruno BOUËRI Pompier - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
6. Danielle CECCALDI Infirmière - Provence-Alpes-Côte d'Azur (13)
7. Sabine Rosy TROMPETTE ATSEM - Martinique (972)
8. Nadine PRIGENT Infirmière - Pays de Loire (44)

Pour les actif.ve.s

1. Aldo PITARRESI Adjoint technique - Occitanie (09)
2. Cécile MARCHAND Infirmière - Ile de France (75)
3. Ludovic DEGRAEVE Pompier - Provence Alpes Cote d'Azur (84)
4. Malika BELARBI Aide-Soignante - Ile de France (92)
5. Sophie GALLIENNE Adjointe d'animation - Pays de Loire (53)
6. Philippe PERETTI Infirmier - Occitanie (34)
7. Frédéric AUBISSE Egoutier - Ile de France (75)
8. Maryvonne QUESSEVEUR Aide-soignante - Ile de France (92)
9. Christine PERNOT Adjointe administrative - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
10. Eric COUQ Pupitreux - Hauts de France (60)
11. Daniel GROMAT Technicien - Martinique (972)
12. Sandrine BARRAUD Adjointe administrative - Nouvelle Aquitaine (16)
13. Philippe GARCIA Brigadier chef - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
14. Madeleine BELLE Infirmière - Ile de France (75)
15. Armelle LE PRINCE Animatrice - Bretagne (22)
16. Jérôme JUIGNET ASHQ - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
17. Didier LOUVET Attaché - Hauts de France (59)
18. Nathalie LOINSARD Infirmière - Bretagne (35)
19. Christelle GAVELLE Adjointe administrative - Hauts de France (59)
20. Bruno NIES Technicien Hospitalier - Auvergne-Rhône-Alpes (63)
21. Mickaël RAMEZ Agent de maîtrise - Hauts de France (62)
22. Isabelle BOSSEMAN Educatrice spécialisée - Hauts de France (59)
23. Didier DAMOUR Adjoint administratif - La Réunion (974)
24. Jean ESCARTIN Infirmier - Occitanie (31)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ÉLECTIONS

www.cgtservicespublics.fr



CNRACL : NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

La sécu a 75 ans !



Le 7 octobre 2020, à l'occasion du 75e anniversaire de la Sécurité sociale, la CGT a organisé, une initiative pour débattre des propositions syndicales renforçant et développant le système de Sécurité sociale de demain.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 posait les fondements de la Sécurité sociale : protéger « les travailleurs et leurs familles » contre les aléas de la vie : « Désormais nous mettrons fin à l'insécurité du lendemain, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin, nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort, mais une étape de la vie et nous ferons de la vie autre chose qu'une charge et un calvaire » (Intervention d'Ambroise Croizat à l'Assemblée nationale en 1945).

La Sécurité sociale et son socle fondateur basé sur les principes de solidarité, d'universalité, sur la répartition, fait qu'elle reste une proposition moderne et solide face aux enjeux actuels. Peut-être faut-il la renforcer, l'améliorer mais elle doit rester un outil global de gestion de la santé.

Pourtant, les attaques sont multiples et n'ont cessé depuis sa création. Dès 1946, le patronat et ses représentants n'ont eu de cesse de remettre en cause cette conquête sociale, cette innovation progressiste et militante sans précédent qui reste le pilier du système français.

En 1948, le général de Gaulle, alors président du R.P.F., déclarait nécessaire de "réduire les dépenses sociales d'une manière effective et durable en procédant ; notamment à la réforme du fonctionnement des Assurances Sociales." Plus tard, le 30 décembre 1958, c'est alors le président de Gaulle qui parle : "Il convient de combler dans le fonctionnement des Assurances Sociales, le déficit dont les fonds publics ont à supporter la charge. "

Toujours en 1958, un des premiers actes du gouvernement Debré fut d'introduire une franchise de 3000 F (de l'époque) par semestre ce qui représente au moins 100 de nos Euros : ce n'est que pour des dépenses de santé dépassant cette somme que l'assuré social était remboursé. La vigueur de la riposte des organisations démocratiques a amené le gouvernement à retirer rapidement cette mesure. Cependant, une seconde mesure accompagnant la franchise est restée en place : la suppression de l'allocation de salaire unique pour le premier enfant au-delà de cinq ans (au lieu de 10 avant 1958).

Une nouvelle fois jugées insuffisantes, ces attaques économiques allaient se doubler, en 1967, avec des ordonnances mortifères, de nouvelles atteintes beaucoup plus politiques contre les principes mêmes qui furent à l'origine de la création de la Sécurité Sociale avec la création de 3 caisses distinctes maladie, allocations familiales, vieillesse, contraintes d'équilibrer leur budget sans compensation de l'une à l'autre. Les élections aux conseils d'administration ont été supprimées, et les administrateurs sont désignés. L'Etat accorde au patronat la parité des sièges dans toutes les Caisses et il décide de la répartition des sièges restants entre les organisations les plus représentatives au détriment de la CGT.

En effet, les patrons deviennent à parité avec les salariés dans toutes les caisses.

ex Caisses maladies :

— 9 patrons

— 9 salariés : 3 CGT, 2 CFDT, 2 FO 1 CFTC, 1 CGC.

Le patronat profitant de la division syndicale devient donc maître des caisses.

Les prestations maladies sont fixées par décret et modifiables à tout moment. Tous les textes sur les 100% automatiques sont abrogés. Des décrets préciseront quelques cas où les remboursements pour les assurés pourront être supprimés ou limités. En cas d'arrêt de travail maladie, les indemnités journalières sont supprimées ou réduites pour tous les pensionnés âgés de plus de 60 ans.

Notons, enfin, que la S.S. a subi et subit encore très lourdement le poids des cotisations patronales non payées et des fraudes sociales tandis que l'industrie pharmaceutique privée français cumulent des énormes profits qu'elles distribuent aux actionnaires.

Cependant, ces premières attaques restaient aux yeux des pouvoirs publics nettement insuffisantes pour réduire les dépenses de santé. De son côté, le CNPF déclarait en 1961 qu'il *"ne pouvait admettre le caractère inéluctable des charges supplémentaires sans cesse accrues ni accepter que l'on doive uniquement se résigner à susciter des ressources pour les couvrir : le problème de fond qui se pose aujourd'hui est de fixer les limites dans lesquelles la charge de S.S. peut et doit être contenue et de déterminer les moyens de faire respecter ces limites."*

La protection sociale française dont fait partie la Sécurité Sociale a été jugée par le Gouvernement MACRON comme trop coûteuse et inefficace. Ce jugement n'a pas empêché le pouvoir en place de lui demander de jouer un rôle social et économique dans la gestion de la pandémie.

Nos dirigeants continuent de dérouler leur programme de remise en cause profonde de cette institution et s'acharnent à vouloir imposer des réformes régressives comme celle des retraites de 2019 rejetée par tous. Cette réforme est destructrice pour la Sécurité sociale dans son ensemble et son retrait est vital. Ce projet de réforme des retraites prévoyant de faire basculer le principe de répartition et de solidarité vers un système à points universel qui tendait vers la capitalisation individuelle. La création d'une 5^{ème} branche de la Sécu pour la prise en charge de la dépendance, ouvrait la voie à l'assurantiel privé.



Le projet tel que l'envisage le gouvernement Macron est une tromperie dont le but est de briser encore davantage la Sécu. Son financement se ferait en partie par la CSG qui est un impôt et dont pas basé sur les cotisations sociales de la sécurité sociale.

Dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale majeure, une fois encore la Sécurité sociale prouve son rôle capital d'amortisseur social qui protège l'ensemble de la population. C'est grâce à elle que des indemnités journalières ont été payées aux salariés en arrêt maladie, mais aussi en garde d'enfants, que les pensions de retraite ont été versées intégralement et sans baisses, que les allocations familiales, concernant les adultes handicapés, logement, etc. ont été maintenues. C'est également grâce à la Sécurité sociale qu'il est possible pour une majorité d'entre nous de se soigner sans l'angoisse de la facture d'hospitalisation contrairement à presque tous les autres pays.

Dans ce contexte particulier et alors que le projet de financement de la Sécurité sociale vient de paraître, on peut parler de la gestion désastreuse de la crise de la Covid 19 avec une politique assumée de la destruction du système de santé et la mort de l'hôpital public afin de favoriser là encore l'hôpital privé. Il y a urgence à défendre ce bien commun et à mener la bataille de reconquête de la Sécurité sociale intégrale que porte la CGT. Ce gouvernement cynique préfère casser les petits commerces plutôt que d'augmenter la capacité de soins pour la population.

Cette dame de 75 ans ne demande qu'à vivre et la CGT s'engage dans une campagne de reconquête de la Sécurité Sociale avec diverses initiatives qui ont pour but de faire connaître l'histoire de ce acquis aux plus jeunes. On ne peut défendre et se battre que sur ce que l'on connaît. Plus que jamais nous devons élever la prise de conscience et insister sur le fait que ce patrimoine social nous appartient.

Syndiqué-e.s à la retraite...

Oui ! Et pourquoi ?

Etre syndiqué.e en activité :

C'est défendre ses conditions de travail et par-delà ses conditions de vie.

Etre syndiqué.e en retraite :

C'est continuer à défendre ses conditions de vie.

On vit actuellement plus longtemps, grâce aux luttes acharnées de nos aîné-e-s pour l'amélioration des conditions de travail, grâce à l'avancée des sciences et des techniques. L'allongement de la vie doit s'accompagner d'une espérance de vie en bonne santé. Celle-ci est aujourd'hui de 18 ans pour les hommes et de 22 ans pour les femmes par rapport à l'âge de départ à la retraite.

Ce temps de vie en bonne santé, qui a été gagné, ne doit pas être que du temps de travail. Le progrès social ne doit pas se réduire qu'à cela... Chaque travailleur ne peut-il espérer vivre aussi un temps de loisirs et de détente à la retraite ?

La CGT s'engage à construire une société pour tous les âges.

Le rôle du syndicalisme, c'est de faire de nouvelles propositions adaptées à notre époque, sans pour autant effacer les valeurs de solidarité qui ont prévalu lors de la création de la CGT.

Le rôle du syndicalisme retraité est de :

Veiller au droit à un logement décent, avec la défense du logement social et le droit au maintien dans le logement.

Combattre les logiques financières pour une meilleure répartition des richesses, et veiller à

garantir le pouvoir d'achat, en augmentant les pensions et réversions.

Veiller au maintien des services publics de proximité.

Gagner des transports accessibles et gratuits.

Défendre le droit social, la protection de la santé, en gagnant par exemple les remboursements des soins médicaux à la hauteur des dépenses.

Combattre pour d'autres choix de société, lutter pour les libertés avoir le droit de vieillir dignement.

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

7 syndiqués sur 10 qui partent en retraite quittent le syndicalisme, pourquoi ?

Est-ce par manque de connaissance de l'activité retraitée, ou par manque de structures d'accueil ? Sans attache à leur collectivité ou leur entreprise, les retraité.e.s ne voient pas l'utilité de se syndiquer, d'autant que leurs revendications sont traitées au niveau gouvernemental. La rupture avec le monde du travail entraîne trop souvent la rupture avec le syndicat. Le montant de la cotisation peut-il être un frein ?

La retraite, ça se prépare, dit-on !

Les conditions d'une vie nouvelle se préparent aussi. Il en va de même des conditions de la poursuite de son engagement syndical. La CGT a besoin de l'ensemble de ses militant-e-s et d'une forte syndicalisation pour éviter une catastrophe sociale. Toutes les forces sont indispensables pour combattre la destruction de notre système de retraite et de protection sociale et lutter pour reconquérir de nouveaux droits.

Avec la retraite... une nouvelle vie commence, comment envisager cet avenir ?

Trop d'idées fausses sont propagées...

- ♦ Il y aurait trop de retraité-e-s !
- ♦ Il ne serait pas possible de maintenir un système de retraite !
- ♦ Les retraité-e-s coûteraient cher à la Sécu et aux mutuelles !
- ♦ Les retraité-e-s auraient moins de besoins !
- ♦ Le système par répartition serait dépassé, le seul recours serait la capitalisation !

Les Retraité.e.s doivent participer pleinement à la vie syndicale, construire une CGT intergénérationnelle pour répondre aux besoins de chacun.e, pour combattre les inégalités.

Toutes et tous doivent accéder à une vie décente et digne, et l'individu doit être respecté durant toute sa vie.

Tout cela constitue un mouvement d'émancipation sociale.

Avoir une démarche syndicale est une priorité qui se construit avec des revendications communes à partir des revendications spécifiques. Actif-ve-s et syndiqué-e-s, la continuité syndicale vous concernent. Il faut donc établir une véritable continuité syndicale.

Je suis syndiqué à la CGT et la retraite approche...

En plus c'est simple rien ne change.

Vous gardez votre carte d'adhérent et vous adressez à la section de retraités CGT de votre collectivité, sinon à l'union locale ou départementale des retraités.

C.S.

Exemple d'une lettre qu'une section de retraité.e.s peut envoyer à son syndicat d'origine au titre de la continuité syndicale

La section retraitée CGT dea décidé de s'adresser aux futur.e.s retraité.e.s de

Nombre de camarades ont fait confiance à notre syndicat jusqu'à la fin de leur carrière et ont milité chacun à leur niveau. Cependant, certain.e.s d'entre vous pensent qu'une fois à la retraite, revendiquer n'a plus de sens. Hélas, non !!! La réalité sociale, les revendications ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise. Les revendications des retraité.e.s sont de :

- Veiller au droit à un logement décent, avec la défense du logement social et le droit au maintien dans le logement.
- Combattre les logiques financières pour une meilleure répartition des richesses, et veiller à garantir le pouvoir d'achat, en augmentant les pensions et réversions
- Veiller au maintien des services publics de proximité.
- Gagner des transports accessibles et gratuits.
- Défendre le droit social, la protection de la santé, en gagnant par exemple les remboursements des soins médicaux à la hauteur des dépenses.
- Combattre pour d'autres choix de société, lutter pour les libertés avoir le droit de vieillir dignement.
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Les retraité.e.s participent pleinement à l'activité syndicale CGT à tous les niveaux de l'organisation, mais les sections de retraité.e.s ont besoin pour fonctionner de nouveaux jeunes,...retraité.e.s.

Comme lors de l'activité, les cotisations donnent droit à abattement ou crédit d'impôts de 66%. De plus, le statut retraité donne accès à la presse spécialisée comme « Vie Nouvelle ».

Bien entendu, les camarades se tiennent à ta disposition pour te donner plus de renseignements sur la façon dont la section fonctionne, ou même commencer à militer avec nous. En espérant te compter bientôt dans nos rangs, reçois camarade nos salutations syndicales.

P. P. (44)

Campagne pour un Bulletin de Pension pour tous les retraités : Un droit à l'information et à la citoyenneté

Les enjeux du numérique à la lumière de la crise sanitaire sont d'une acuité prégnante dans la relation à notre environnement social, la capacité à poser l'enjeu de la citoyenneté dans l'accès à l'information, aux droits et services publics.

Notre conception de l'utilisation des innovations techniques détermine, pour une grande part, l'évolution de la société et l'avenir des rapports entre les individus.

Si les technologies numériques de communication nous ont aidés à supporter les contraintes du confinement, elles restent instrumentalisées pour justifier la réduction de la dépense publique, la disparition des services publics, la dématérialisation des démarches administratives, etc.

La numérisation de la société ne doit pas se transformer en machine à perdre des droits et de l'autonomie, mais, au contraire, contribuer à ouvrir de nouveaux horizons émancipateurs.

C'est dans ce cadre que l'Union Confédérale des Retraités CGT a tenu un colloque en janvier 2020 sur le thème « Nouvelles Technologies, enjeux pour la Société et pour les Retraités.e.s. ».

Au terme de cette initiative, des perspectives revendicatives ont été tracées ainsi que l'élaboration et la diffusion pour nos organisations d'une plaquette et d'un 4 pages « A l'ère du numérique, accompagner les Retraités.e.s »

Dans ce contexte, nous vous proposons de mener une campagne nationale en lien avec les administrateurs des caisses de retraite pour revenir à l'édition d'un bulletin de « pension » pour l'ensemble des retraités.

En effet, les retraités n'ayant pas internet parce qu'ils n'appréhendent pas l'outil ou qu'ils se trouvent dans une zone blanche, ne peuvent consulter leur compte, ils n'ont pas pu par exemple suivre et comprendre les différentes modifications ou évolutions du taux de CSG qui pouvaient leur être appliquées.

Pour la CNAV et dans la COG 2018/2022 que nous n'avons pas votée, la dimension de la digitalisation des opérations et relations aux divers services est une orientation stratégique forte et une économie importante, car l'envoi papier n'est plus priorisé y compris au détriment de l'information due à l'assuré.

Nos organisations de retraités en territoires ont été sollicitées et certaines ont entamé des actions auprès de leurs députés.

Nous proposons donc d'en faire une campagne nationale en mettant l'ensemble de nos administrateurs des caisses et nos organisations dans un objectif commun de porter haut et fort la revendication du support papier.

Au-delà de cette revendication, c'est bien l'accès au droit, la question de la citoyenneté et l'égalité de traitement de la réponse à l'ensemble des assurés qui est posée.

Nous travaillons sur un tract, et une adresse aux parlementaires. L'inclusion numérique ne doit pas être facteur d'exclusion.

Cette campagne revendicative doit être en lien avec la campagne confédérale pour la reconquête de la Sécurité sociale intégrale.

UCR-CGT

Les violences conjugales et intrafamiliales au temps du confinement : une urgence syndicale !

Forte augmentation des violences intrafamiliales



Une femme décède sous les coups de son partenaire tous les trois jours et un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de l'un de ses parents. En moyenne, au cours d'une année, 219 000 femmes déclarent subir des violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel mari, concubin, pacsé ou petit-ami. On estime en France à près de 4 millions le nombre d'enfants témoins de violences conjugales.

14 % des Français.e.s disent avoir été victimes de maltraitance dans leur enfance. Chaque année en France, 165000 enfants sont victimes de viols et violences sexuelles, majoritairement au sein de leur famille.

Avec le confinement, ces violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté de plus de 30 %

Quelles réponses apportées ?

Après les réactions immédiates d'associations en charge des victimes de violences conjugales, et le lancement d'une pétition, le gouvernement a fini par prendre des mesures d'urgence : l'annonce de points d'accompagnement éphémères dans des pharmacies et des centres commerciaux et le déblocage d'un million d'euros pour venir en aide aux associations de terrain.

« **Il est interdit de sortir, mais permis de fuir** » : la recommandation est unanime : quand les femmes se sentent en danger, elles doivent quitter leur domicile et se rendre au commissariat, sans craindre de déroger aux consignes sanitaires.

Mais pour aller où ?

En temps habituel, la France manque de places dans les centres d'hébergement pour accueillir ces femmes, seulement 5 000 places sont disponibles. Face au confinement, les centres d'hébergement connaissent eux-aussi des difficultés, car il n'y a plus d'entrées et sorties. Le financement de chambres d'hôtels est également annoncé.

« Dans le contexte du confinement, la seule mesure garantissant une mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants est l'éviction de l'agresseur. Cette mesure permet d'abord que les victimes retrouvent leur sécurité au sein de leur lieu de vie. Elle permet aussi d'assurer le contrôle des déplacements des agresseurs compte tenu des règles du confinement ».

Dans la pratique, pour de nombreuses associations, l'éviction est un beau principe qui n'est pas souvent mis en application par manque de moyens.

Quelles revendications pour la CGT ?

La CGT lutte depuis des années contre toutes les violences sexistes et sexuelles au travail ou hors travail. Il convient d'interpeller tous les employeurs, dans les branches et les entreprises, sur leurs responsabilités, de leur rappeler qu'en cas de violences survenues au domicile, pendant le télétravail, l'employeur a la responsabilité d'assurer la sécurité de ses travailleur.euse.s et d'exiger des mesures concrètes et immédiates :



- ◆ Les employeurs, notamment ceux qui ont recours au télétravail, au chômage partiel, doivent fournir sur leur réseau internet ou intranet toutes les informations disponibles, en cas de violences intrafamiliales, à des fins de préventions et adresser un mail à tou.te.s.travailleur.euse.s qui ne se rendent plus sur leur lieu de travail avec ces informations, ainsi que la procédure mise en place au niveau de l'entreprise. Et en cas d'urgence, ils doivent pouvoir jouer un rôle de relais, en mettant en place une procédure d'intervention (par mail ou téléphone) pour permettre à toutes travailleuses en danger d'être mises immédiatement en contact avec un professionnel (police, associations spécialisées...). Les référent.e.s violence RH, les élu.e.s CHSCT doivent pouvoir jouer ce rôle de relais. En cas de télétravail, ce sont les mêmes obligations qui s'appliquent que si les violences avaient lieu au travail : l'employeur est tenu de prendre immédiatement toutes les mesures pour faire cesser les violences et protéger la travailleuse.
- ◆ Les représentant.e.s. du personnel doivent également pouvoir communiquer, par courriel, auprès de tou.te.s.travailleur.euse.s sur les mesures face aux violences conjugales ou intrafamiliales. Rappelons que tous les élu.e.s CHSCT et autres représentant.e.s du personnel bénéficient individuellement des prérogatives nécessaires pour intervenir en cas de violences, exiger des mesures de prévention et déclencher une enquête en cas de signalement. Des moyens téléphoniques notamment doivent être débloqués pour les représentant.e.s du personnel soient joignable par tou.te.s.travailleur.euse.s. – La ou le référent.e. violences – quand elle ou il existe – doit veiller à ce que les travailleuses, qui avaient signalé des violences conjugales avant la covid-19, soient contactées et qu'un accompagnement soit mis en place en urgence.
- ◆ Un dispositif d'avance sur salaire ou traitement et de droits à absences rémunérées doit être automatiquement mis en place dès que des violences sont signalées, pour permettre aux travailleuses de quitter leur conjoint violent et de faire leurs démarches.
- ◆ Quelque soit le contrat des travailleur.euse.s qui signalent des violences (CDI, CDD, contractuel.le.s, intérim, apprentissage...), elles doivent être protégées contre le licenciement

Enfin, il n'y a malheureusement pas de trêve et des violences peuvent se produire sur le lieu de travail pour celles qui sont contraintes de continuer à s'y rendre. Il convient de s'assurer que malgré le confinement et le télétravail d'une partie des salarié.e.s, ces travailleur.euse.s pourront bien dénoncer les violences subies et qu'elles seront bien protégées. Les référent.e.s RH, CSE et CHSCT doivent être joignables !

Au niveau national et interprofessionnel, la CGT interpelle le Ministère du travail pour que ces dispositions soient exigées de l'ensemble des employeurs.

Au niveau départemental les unions départementales peuvent interpeller le Préfet et la DIRECCTE sur les mesures mises en place dans leur département.

Nous, syndiqué.e.s, nous resterons quoiqu'il arrive en contact avec les travailleur.euse.s. Nous organisons d'ores et déjà des réunions téléphonées avec nos syndicats pour briser l'isolement et augmenter le rapport de force pour obtenir ces revendications.

En cas d'urgence :

Consulter la plate-forme : arretonslesviolences.gouv.fr

Si vous êtes témoins ou en cas de danger immédiat : appeler le 17 police secours – SMS au 114

Pour avoir de l'aide : appeler le 3919 (de 9h à 19h sauf le dimanche)

Pour les enfants : appeler le 119 (24h/24)

Samedi 14 Novembre 2020 : le Sénat propose de repousser l'âge de départ à 63 ans.

Le Sénat présidé par Larcher a amendé, en pleine période de crise sanitaire, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 en adoptant un amendement du parti Les Républicains. Il s'agirait à la fois de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025. Mais aussi d'accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965. Cet amendement a finalement été repoussé par l'Assemblée Nationale en 2ème lecture. Néanmoins le projet de réforme des retraites reste d'actualité.



La lutte paie : Occupé jour et nuit, Saint-Joseph plie.

A l'instar de bien d'autres Ehpad, celui de Saint-Joseph, à Cachan (94), souhaitait imposer une gestion du travail en 10 heures et une amplitude de 12 heures. Hostile au projet, le personnel, soutenu par le syndicat CGT, a occupé l'Ehpad 6 jours et 5 nuits durant. Au bout, la Direction a accepté de signer un protocole de fin de conflit prévoyant le libre choix des salarié.e.s. (Ensemble 133)

Vie nouvelle Tarifs 2021

Vie nouvelle



ABONNEMENT INDIVIDUEL
Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné ou parrainage :
13,50 €

Renouvellement :
17 €



ABONNEMENT DE SECTION
À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile pour 6 numéros soit du 221 au 226

Nouvel abonné :
13,50 €

Renouvellement :
15,75 €



Abonnement en cours d'année :

5 numéros : 13,25 €
4 numéros : 10,60 €
3 numéros : 7,95 €
2 numéros : 5,30 €
1 numéro : 2,65 €

Vie nouvelle + TSS

ABONNEMENT INDIVIDUEL
Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné ou parrainage :
17,50 €

Renouvellement :
26 €

ABONNEMENT DE SECTION
À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile pour 6 numéros soit du 221 au 226 pour Vie nouvelle et du 992 à 997 pour *Travailleurs du sous-sol*

Nouvel abonné :
17,50 €

Renouvellement :
20,10 €

Abonnement en cours d'année :

5 numéros : VN + TSS : 17,00 €
4 numéros : VN + TSS : 13,60 €
3 numéros : VN + TSS : 10,20 €
2 numéros : VN + TSS : 6,80 €
1 numéro : VN+ TSS : 3,40 €

VENTES PROMOTIONNELLES VN
Tout au long de l'année, vous pouvez commander des magazines pour le promouvoir. Les envois se font par lot de 25 exemplaires et les frais de ports sont à votre charge :

1 lot (25 ex) : 15€ - 2 lots (50 ex) : 20€
3 lots (75 ex) : 25€ - 4 lots (100 ex) : 30€

Le bon de commande est à envoyer avec le chèque de règlement. Vous pouvez également venir les chercher à Vie nouvelle à Montreuil

ÉDITION DE LISTING
Besoin de faire le point sur vos abonnés, vous pouvez nous demander une extraction. La première demande est gratuite et sera payante à partir de la deuxième au tarif de 22 €
Extraction d'un fichier pour le routage d'une publication : 64 €

ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES
Impression sur étiquette des noms et adresses de vos abonnés au tarif de 0,05€ l'unité, un minimum de 50 étiquettes est demandé.



*L'équipe de l'UFR
vous souhaite de passer un joyeux
Noël et espère vous retrouver
toutes et tous l'année prochaine
dans des situations de vie normale
qui nous permettront enfin de mi-
lister dans de bonnes conditions.*